



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2025)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	20
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	26

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.04.16 17:35:54 +02:00

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.2 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts F EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts Z EUR Acc : France.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

Le fonds vise une performance nette de frais positive sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.4 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds met en œuvre une stratégie d'investissement action dite « long/short » axée sur les fondamentaux. Cette stratégie consiste à construire un portefeuille de positions acheteuses (dites « long ») et de positions vendeuses (dites « short ») sur des instruments financiers éligibles à l'actif du fonds.

Le fonds est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des Pays membres de l'Espace Economique Européen. Le fonds peut également être investi, à hauteur de 25% maximum de son actif net, en actions des marchés hors de l'Espace économique européen.

Le gérant peut prendre de façon discrétionnaire des positions vendeuses afin de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille ou à des fins de couverture du risque. Le gérant met également en œuvre une couverture systématique de l'exposition spécifique résultant des titres éligibles au PEA afin de maintenir l'exposition du fonds aux marchés actions à un seuil inférieur ou égal à 50% de l'actif net. L'exposition nette du fonds aux marchés actions est ainsi comprise entre -20% et 50% de l'actif net du fonds.

Lorsque le gérant l'estime nécessaire, le fonds peut également être investi dans la limite de 25% de son actif net en obligations, bons du trésor, instruments du marché monétaire, négociés sur les marchés français et étrangers, offrant selon le gérant, le meilleur potentiel d'appréciation ou permettant de réduire le risque du portefeuille.

La stratégie long/short du fonds est déterminée par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses. La sélection des positions acheteuses et vendeuses est basée sur une analyse approfondie des fondamentaux des sociétés cibles, incluant une analyse financière poussée, une analyse de l'environnement concurrentiel, de la qualité de l'équipe de direction, et un suivi rapproché de l'évolution de l'activité. Les allocations sectorielles et géographiques découlent du processus de sélection de titres.

Le fonds est exposé au risque de change à hauteur de 25% maximum de l'actif net dans des devises autres que celles de l'Espace économique européen.

Ces interventions sur le marché du change sont réalisées en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises et procèdent notamment de l'allocation devises du fonds. Cette allocation devise résulte de la détention de titres vifs libellés en devise étrangère ou d'instruments dérivés sur change.

L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

2.6 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le portefeuille est investi au minimum à hauteur de 75% en actions éligibles au PEA, c'est-à-dire en actions des marchés des pays de l'Espace économique européen. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif; ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones où la croissance économique est forte.

L'exposition nette au marché action est comprise entre -20% et 50% de l'actif net.

2.6.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 25% maximum en instruments du marché monétaire, en titres de créances négociables, et/ou en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées ou non, et/ou indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics. Aucune contrainte n'est imposée sur l'allocation entre dette privée et publique, ni sur la maturité et la durée des titres choisis.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des obligations sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et attribuer une notation interne. Si la notation de l'obligation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations par les agences) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

2.6.3 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.6.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds intervient en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille et dans la limite d'une fois l'actif pour chacun d'entre eux sauf mention contraire :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.6.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un titre, d'un groupe de titres, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

2.6.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment warrants, obligations convertibles, obligations *callables/puttables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le fonds pourra détenir des bons de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions,
- Devises,
- Taux,
- Crédit,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- ETF (instrument financier).

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent associer les caractéristiques obligataires et les caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 25% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.6.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS INTÉGRÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille du fonds en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle. Le fonds pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.9 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

2.6.10 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank, Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (appelées « collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaires de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% de l'actifs net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié à la stratégie Long/Short : ce risque est lié aux positions acheteuses et(ou) vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

d) Risque action : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse ou de hausse des marchés actions.

e) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds.

f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financières, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut baisser.

h) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». Le gérant se réserve la possibilité d'investir, à titre accessoire, dans des obligations classées « spéculatif », dans la limite de 10% de l'actif net. La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

i) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion

peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou de non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

j) Risque lié à la capitalisation : le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

k) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

l) Risque pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Le cas échéant, la part investie dans les actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif du fonds.

m) Risque lié aux indices de matières premières : la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

n) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque de volatilité : la hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

q) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

s) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- **Social** : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- **Gouvernance** : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le fonds s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs de tous types de capitalisations de l'Espace économique européen avec un profil défensif grâce à une politique active de couverture.

La durée recommandée minimale de placement est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025, Carmignac Absolute Return Europe (Part A EUR Acc - FR0010149179) enregistre une baisse de -0.63%.

L'année 2025 a été caractérisée par un environnement de marché particulièrement compliqué. La performance a été largement portée par un nombre limité de valeurs américaines de très grande capitalisation liées à l'intelligence artificielle tandis qu'en Europe le leadership de marché s'est concentré principalement sur le secteur de la défense. Cette concentration a masqué une divergence croissante entre secteurs, régions et styles d'investissement.

L'année a débuté de manière positive, avec une bonne performance en janvier. Toutefois, le sentiment de marché s'est détérioré entre la mi- et la fin du mois de janvier à la suite de l'annonce DeepSeek, qui a remis en cause les attentes dominantes autour du thème de l'IA. Cela a été suivi par une volatilité accrue liée aux développements politiques associés à la nouvelle administration américaine et au retour des discussions sur les droits de douane. En conséquence, plusieurs secteurs européens ont connu des retournements rapides et fréquents, alternant phases de hausse et de baisse marquées. La volatilité de marché s'est intensifiée à la fin du mois de mars, à la suite de l'annonce de nouveaux tarifs lors de ce qui a été qualifié de « Liberation Day », déclenchant une correction significative sur les actifs risqués. Durant cette période d'incertitude élevée et de mouvements rapides des marchés, le Fonds a évolué dans un environnement difficile marqué par une forte volatilité et une visibilité limitée. Le portefeuille était positionné de manière conservatrice, et le rebond ultérieur des marchés, consécutif à des indications selon lesquelles la mise en œuvre des tarifs pourrait être reportée à juillet, a entraîné une contribution négative des positions vendeuses supérieure à celle des positions acheteuses dans la phase initiale de la reprise.

Sur les derniers mois de l'année, nous avons renforcé notre exposition aux financières, qui restent notre allocation de plus forte conviction. Les banques continuent d'offrir une croissance bénéficiaire attractive à des niveaux de valorisation convaincants, soutenue par une forte génération de capital, des dividendes en hausse et la poursuite des programmes de rachats d'actions. L'exposition a été accrue à la fois via nos positions cœur et par des investissements sélectifs. Nous avons également renforcé la santé à la suite d'un dé-rating significatif, ainsi qu'au secteur industriel, où nous identifions des opportunités attractives sur des niches bénéficiant d'une forte visibilité sur les carnets de commandes. Au sein des matériaux, l'exposition a été augmentée tant sur les métaux industriels que précieux, qui ont affiché de solides performances. Ces renforcements ont été financés par des réductions tactiques des services aux communications, de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, dont le profil rendement/risque était devenu moins attractif.

Dans un environnement d'investissement plus porteur, l'exposition brute a été augmentée sur une grande partie du trimestre pour atteindre des niveaux élevés autour de 120 %, avant d'être réduite de manière tactique en fin d'année afin de réévaluer les opportunités. L'amélioration de la dynamique bénéficiaire à la suite de la saison de résultats du troisième trimestre a permis à l'exposition nette de progresser vers des niveaux élevés autour de 20 %.

La référence à certains titres est fournie à titre illustratif afin de mettre en évidence certains titres qui sont ou ont été présents dans le Fonds. Elle ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des Fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment.

Une action collective d'investisseurs (ie. « securities class action ») a été engagée en 2016 aux États-Unis contre Perrigo et certains dirigeants à la suite du rejet d'une offre publique d'achat hostile lancée par Mylan en 2015.

Les plaignants — principalement des actionnaires — soutenaient que la Direction de Perrigo avait diffusé des informations trompeuses ou incomplètes dans ses communications aux investisseurs afin de convaincre les actionnaires de rejeter l'offre de rachat de Mylan. Selon eux, certaines déclarations publiques et documents envoyés aux actionnaires auraient sous-estimé l'intérêt économique de l'offre et exagéré les risques associés à l'opération.

Cette procédure s'est inscrite dans un contexte de forte contestation de la gouvernance de Perrigo après l'échec de l'OPA et le départ de son CEO, qui avait été l'un des principaux opposants à la transaction. Les investisseurs estimaient que ces communications auraient influencé leur vote et entraîné une perte de valeur boursière après l'abandon de l'offre.

Carmignac Gestion étant donné les enjeux financiers pour Carmignac Absolute Return Europe qui était investi sur les actions de cet émetteur durant la période concernée, a décidé en 2017 d'agir directement, au nom et pour le compte du fonds, contre la société (mécanisme « d'opt-out »). Elle ne s'est donc pas jointe à l'action collective, mais a assigné séparément la société.

La société a été condamnée à payer des indemnités à tous les actionnaires ayant intenté une action en justice directement, et dans une moindre mesure, les actionnaires ayant rejoint l'action collective.

Le fonds a donc été indemnisé en 2025 pour le préjudice subi du fait des malversations de la Direction de la Société et a reçu un montant net de 35,217.1 USD (déduction faite des frais des avocats en charge de la procédure).

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE SUR L'ANNÉE 2025

Part	ISIN	Devise	Performance 2025
A EUR ACC	FR0010149179	EUR	-0,63%
A EUR YDIS	FR0011269406	EUR	-0,63%
F EUR ACC	FR001400JG56	EUR	0,16%
Z EUR ACC	FR0014013YF6	EUR	+1.28%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS ENERGY AG	29 464 087,30	28 437 415,88
FRESENIUS SE & CO KGAA	22 296 783,40	23 102 144,03
CARMIGNAC COURT TERME A EUR C	17 311 776,50	25 330 309,51
ZALANDO SE	18 134 310,79	23 188 010,17
ADYEN NV	17 682 169,71	19 823 692,91
SCHNEIDER ELECTRIC SE	18 098 988,79	19 309 351,32
PROSUS NV	16 037 254,31	17 553 355,25
ASM INTERNATIONAL NV	16 688 118,10	15 644 119,25
SANOFI	8 864 038,72	22 928 303,95
DSV A/S	14 919 810,09	14 487 707,31

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 221 192 910,52**

- o Change à terme : 17 788 062,11

- o Future : 30 701 453,72

- o Options : 23 002 615,68

- o Swap : 149 700 779,01

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE SA
	GOLDMAN SACHS INTL LTD
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT
	MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)
	SOCIETE GENERALE PAR
	UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2025

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	400 000,00
Total	400 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVICES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2025, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) absolue, sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Absolute Return Europe	1,55	3,37	5,89

4.4 PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier. Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 84,66%.

4.5 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.5.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.5.2 EXERCICE 2024

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2024 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.5.3 EXERCICE 2025

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	175
Salaires fixes versés en 2025	15 003 535,64 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	36 892 620,52 €
Rémunérations totales versées en 2025	51 896 156,16 €
> dont preneurs de risque	38 239 028,59 €
> dont non-preneurs de risque	13 657 127,57 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2025 de Carmignac UK Limited, société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, à qui la gestion de portefeuille est partiellement déléguée pour le portefeuille.

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	72
Salaires fixes versés en 2025	6 574 182,61 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	15 821 382,36 €
Rémunérations totales versées en 2025	22 395 564,97 €
> dont preneurs de risque	18 984 556,55 €
> dont non-preneurs de risque	3 411 008,42 €

4.6 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

Au 4 décembre 2025, une opération sur titre a eu lieu sur la part Z EUR Acc. L'objectif de cette opération sur titre a été de multiplier la valeur nominale des parts par 100. Le code ISIN de la part était FR001400TVB3 et est maintenant FR0014013YF6.

4.7 COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	59 207,15	EUR	2,88	EUR
Total	59 207,15	EUR	2,88	EUR

BILAN DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	147 274 042,03	170 056 647,48
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	147 274 042,03	170 056 647,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	7 959 949,61
OPCVM	0,00	7 959 949,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	3 160 004,19	4 509 738,94
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	150 434 046,22	182 526 336,03
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 688 000,37	2 877 468,52
Comptes financiers	7 627 561,26	14 256 959,00
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	12 315 561,63	17 134 427,52
Total de l'actif I+II	162 749 607,85	199 660 763,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	154 136 421,25	184 682 720,36
Report à nouveau sur revenu net	116,57	162,55
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	526 667,88	695 326,66
Résultat net de l'exercice	-599 299,96	5 800 881,14
Capitaux propres I	154 063 905,74	191 179 090,71
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	154 063 905,74	191 179 090,71
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	4 775 323,45	3 501 817,19
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	4 775 323,45	3 501 817,19
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 009 302,45	3 838 601,91
Concours bancaires	1 901 076,21	1 141 253,74
Sous-total autres passifs IV	3 910 378,66	4 979 855,65
Total Passifs : I+II+III+IV	162 749 607,85	199 660 763,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 245 133,88	4 367 689,14
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	42 157,50	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 843 304,88	1 742 106,84
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	345 646,89	597 932,32
Sous-total produits sur opérations financières	3 476 243,15	6 707 728,30
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-1 210 696,57	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-2 933,27	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-106 423,48	-176 767,12
Sous-total charges sur opérations financières	-1 320 053,32	-176 767,12
Total revenus financiers nets (A)	2 156 189,83	6 530 961,18
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 217 783,41	-4 628 872,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 217 783,41	-4 628 872,98
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 061 593,58	1 902 088,20
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-94 106,61	-306 391,28
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 155 700,19	1 595 696,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-21 008 504,10	8 365 858,95
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 318 398,94	-1 002 826,87
Frais de recherche	-98 337,13	-460 061,18
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-22 425 240,17	6 902 970,90
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	264 512,73	-1 930 877,29
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-22 160 727,44	4 972 093,61

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	22 333 068,07	-1 521 284,51
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-12 603,76	10 819,30
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	22 320 464,31	-1 510 465,21
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	396 663,36	743 555,82
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	22 717 127,67	-766 909,39
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-599 299,96	5 800 881,14

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Le fonds vise une performance nette de frais positive sur un horizon de placement recommandé de 3 ans.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	492 112 262,72	508 799 970,68	195 200 650,84	191 179 090,71	154 063 905,74
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	486 083 283,66	502 269 819,46	189 733 253,40	155 310 259,02	121 470 270,53
Nombre de titres	1 115 060,551	1 231 070,214	464 992,928	367 461,104	289 218,415
Valeur liquidative unitaire	435,92	407,99	408,03	422,65	419,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	38,32	26,88	-10,24	12,74	-59,15
Capitalisation unitaire sur revenu	10,28	2,80	11,94	3,46	-3,90
Part A EUR Y dis en EUR					
Actif net	6 028 979,06	6 530 151,22	5 400 542,38	4 052 164,69	2 621 995,01
Nombre de titres	41 749,849	49 487,879	41 572,215	30 993,038	20 558,039
Valeur liquidative unitaire	144,40	131,95	129,90	130,74	127,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	1,10	0,00	1,25	2,88
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	17,28	25,88	22,43	25,29	4,79
Distribution unitaire sur revenu	3,39	0,90	3,80	1,07	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,000	0,000	0,317	0,250	0,000
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,18
Part F EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	20 423,91	8 322 954,29	7 486 539,56
Nombre de titres	0,00	0,00	200,000	78 590,749	70 579,407
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	102,11	105,90	106,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,68	3,15	-14,90
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	2,16	0,98	-0,15

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part F USD Acc Hdg en USD					
Actif net en USD	0,00	0,00	51 290,17	0,00	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	500,000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire en USD	0,00	0,00	102,58	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	-0,04	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	0,00	0,00	1,83	0,00	0,00
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	23 493 712,71	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	235 084,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	99,93	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,36	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,89	0,00
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	22 485 100,64
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 221,710
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 120,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 634,51
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	4,35

Part Z EUR Acc FR001400TVB3 fermée le 03/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YF6 ouverte le 04/12/2025.

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURÉS A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BARÈME
1	Frais de gestion financière	Actif net	(Taux maximum) Part A EUR Acc : 2% TTC Part A EUR Ydis: 2% TTC Part F EUR Acc : 1,50% TTC Part Z EUR Acc: 0,00% TTC
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,30 % TTC (Taux forfaitaire)**
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts A et F : 20% maximum de la Surperformance lorsqu'elle est constituée et excède le High-Water Mark (1)

(1) La commission de surperformance est calculée sur l'exercice pour chaque catégorie de parts respectivement.

Lorsqu'une part est lancée en cours d'exercice, la période de calcul de la commission de surperformance débute à la date de création de cette part et se termine à date de fin du premier exercice complet. La commission de surperformance se fonde sur la performance absolue de chaque part du fonds. Si la valeur de la part concernée s'est appréciée durant l'exercice et excède le High-Water Mark (tel que défini ci-dessous), une provision quotidienne de 20% maximum de cette performance est constituée. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour les parts A et F.

Si le fond est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Le fonds applique un modèle dit « *High-Water Mark* » de sorte que la commission de surperformance est provisionnée quotidiennement uniquement dans le cas où la valeur liquidative de la part concernée à la date de calcul de cette valeur liquidative est supérieure à la plus haute valeur liquidative de cette part constatée à la date de clôture des cinq (5) derniers exercices du fonds. Ce modèle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2022, sans rétroactivité. En conséquence, la valeur liquidative de chaque part au 1^{er} janvier 2022 constitue le High-Water Mark de chacune de ces parts respectivement.

Pour chaque part concernée, la valeur liquidative utilisée pour le calcul de la commission de surperformance s'entend de la valeur liquidative avant provision de la commission de surperformance.

La totalité de la commission de surperformance provisionnée est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	191 179 090,71	195 200 650,84
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	39 666 074,73	87 218 160,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-75 554 886,51	-98 392 336,69
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 061 593,58	1 902 088,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-22 425 240,17	6 902 970,90
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	22 320 464,31	-1 510 465,21
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-27 674,14	-141 978,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-32 329,61	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	154 063 905,74	191 179 090,71

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	12 643,480	5 259 828,30
Parts rachetées durant l'exercice	-90 886,169	-37 829 582,76
Solde net des souscriptions/rachats	-78 242,689	-32 569 754,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	289 218,415	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	339,543	43 560,48
Parts rachetées durant l'exercice	-10 774,542	-1 375 943,00
Solde net des souscriptions/rachats	-10 434,999	-1 332 382,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 558,039	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	115 151,185	12 056 717,55
Parts rachetées durant l'exercice	-123 162,527	-12 767 537,28
Solde net des souscriptions/rachats	-8 011,342	-710 819,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	70 579,407	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-235 084,000	-23 581 823,47
Solde net des souscriptions/rachats	-235 084,000	-23 581 823,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	2 221,710	22 305 968,40
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 221,710	22 305 968,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 221,710	

Part Z EUR Acc FR001400TVB3 fermée le 03/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YF6 ouverte le 04/12/2025.

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

Part Z EUR Acc FR001400TVB3 fermée le 03/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YF6 ouverte le 04/12/2025.

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR0010149179	Capitalisation	Capitalisation	EUR	121 470 270,53	289 218,415	419,99
A EUR Y dis FR0011269406	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	2 621 995,01	20 558,039	127,54
F EUR Acc FR001400JG56	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 486 539,56	70 579,407	106,07
Z EUR Acc FR0014013YF6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	22 485 100,64	2 221,710	10 120,62

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE	PAYS-BAS	FRANCE	ETATS-UNIS	DANEMARK
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	147 274,04	61 094,87	33 654,25	12 593,51	7 885,87	7 052,67
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-30 701,45	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-2 984,97	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-66 462,62	NA	NA	NA	NA	NA
Total	47 125,00					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 627,56	0,00	0,00	0,00	7 627,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 901,08	0,00	0,00	0,00	-1 901,08
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	5 726,48

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 627,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 901,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 726,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	DKK	SEK	HKD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 976,31	7 052,66	3 367,48	1 117,98	3 149,08
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	246,36	381,90	0,00	0,00	28,84
Comptes financiers	0,00	141,03	4,81	40,35	529,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-5,07	0,00	-104,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-710,60	-14,06	-7,84	0,00	-470,55
Hors-bilan					
Devises à recevoir	2 612,59	0,00	0,00	0,00	1 178,13
Devises à livrer	-10 142,75	0,00	0,00	-1 224,95	-2 637,32
Futures options swaps	176,99	30,89	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	699,86	-21,39	-11,26	-16,54	-49,98
Total	1 853,69	7 571,03	3 249,19	-83,16	1 727,38

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	358,11	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	385,68	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	1 248,62	0,00
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	226,65	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	6,06	0,00
UBS EUROPE SE	116,76	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
JP Morgan	1 660,00	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE	1 092,46	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	64,94
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	2 463,43
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	8,80
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	79,97
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	1 620,06
Dettes		
Collatéral espèces		
Goldman Sachs	0,00	400,00

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	381 875,68
	Souscriptions à recevoir	4 382,59
	Dépôts de garantie en espèces	4 129 817,06
	Coupons et dividendes en espèces	171 925,04
Total des créances		4 688 000,37
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 789 036,85
	Rachats à payer	151 359,45
	Frais de gestion fixe	56 764,56
	Frais de gestion variable	7 075,87
	Coupons et dividendes en espèces	5 065,72
Total des dettes		2 009 302,45
Total des créances et des dettes		2 678 697,92

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2025
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 972 958,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	68 770,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	100 874,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	2 980,49
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	4 095,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	62 951,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 153,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

Part Z EUR Acc FR001400TVB3 fermée le 03/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YF6 ouverte le 04/12/2025.

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 155 700,19	1 595 696,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-1 155 700,19	1 595 696,92
Report à nouveau	116,57	162,55
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 155 583,62	1 595 859,47

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 129 747,37	1 274 821,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 129 747,37	1 274 821,56
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 129 747,37	1 274 821,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 129 747,37	1 274 821,56
Total	-1 129 747,37	1 274 821,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-24 413,15	33 140,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-24 413,15	33 140,44
Report à nouveau	116,57	162,55
Sommes distribuables au titre du revenu net	-24 296,58	33 302,99
Affectation :		
Distribution	0,00	33 162,55
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	140,44
Capitalisation	-24 296,58	0,00
Total	-24 296,58	33 302,99
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	30 993,038
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	1,07
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-11 213,91	77 271,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-11 213,91	77 271,36
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-11 213,91	77 271,36
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 213,91	77 271,36
Total	-11 213,91	77 271,36
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,00	210 463,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00	210 463,56
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00	210 463,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	210 463,56
Total	0,00	210 463,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	9 674,24	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 674,24	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 674,24	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 674,24	0,00
Total	9 674,24	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-22 160 727,44	4 972 093,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-22 160 727,44	4 972 093,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	526 667,88	695 326,66
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-21 634 059,56	5 667 420,27

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-17 108 481,42	4 682 053,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-17 108 481,42	4 682 053,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-17 108 481,42	4 682 053,99
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-17 108 481,42	4 682 053,99
Total	-17 108 481,42	4 682 053,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-368 923,63	127 325,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-368 923,63	127 325,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	526 667,88	695 326,66
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	157 744,25	822 651,90
Affectation :		
Distribution	59 207,15	38 741,30
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	98 537,10	783 910,60
Capitalisation	0,00	0,00
Total	157 744,25	822 651,90
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	20 558,039	30 993,038
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,88	1,25

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 051 907,05	247 759,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 051 907,05	247 759,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 051 907,05	247 759,56
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-1 051 907,05	247 759,56
Total	-1 051 907,05	247 759,56
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00	-85 045,18
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00	-85 045,18
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00	-85 045,18
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-85 045,18
Total	0,00	-85 045,18
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 631 415,34	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 631 415,34	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 631 415,34	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-3 631 415,34	0,00
Total	-3 631 415,34	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			147 274 042,03	95,59
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			147 274 042,03	95,59
Assurance			1 764 830,06	1,15
ASR NEDERLAND NV	EUR	29 113	1 764 830,06	1,15
Automobiles			1 290 909,14	0,84
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	28 297	1 290 909,14	0,84
Banques commerciales			13 887 620,84	9,01
ALPHA BANK SA	EUR	489 691	1 753 093,78	1,14
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	259 655	2 370 650,15	1,53
BANK OF AMERICA CORP	USD	16 611	777 900,29	0,50
BPER BANCA SPA	EUR	179 745	2 085 042,00	1,35
DEUTSCHE BANK AG	EUR	27 716	917 676,76	0,60
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	12 992	1 336 876,80	0,87
NORDAX BANK AB	SEK	83 478	908 257,91	0,59
PIRAEUS BANK	EUR	241 809	1 642 850,35	1,07
SOCIETE GENERALE SA	EUR	30 490	2 095 272,80	1,36
Biotechnologie			1 093 664,94	0,71
IMCD BV	EUR	14 141	1 093 664,94	0,71
Composants automobiles			1 248 952,84	0,81
AUMOVIO SE	EUR	29 086	1 248 952,84	0,81
Conglomérats industriels			2 139 196,75	1,39
SIEMENS AG-REG	EUR	8 945	2 139 196,75	1,39
Courrier, fret aérien et logistique			2 730 731,69	1,77
DSV A/S	DKK	12 629	2 730 731,69	1,77
Equipement et services pour l'énergie			1 598 209,85	1,04
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	68 841	1 598 209,85	1,04
Equipements électriques			1 354 793,27	0,88
ABB LTD-REG	CHF	4 557	290 022,07	0,19
NEXANS SA	EUR	8 464	1 064 771,20	0,69
Equipements et fournitures médicaux			5 086 311,75	3,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 910	1 055 309,00	0,68
OTTOBOCK SE & CO KGAA	EUR	20 761	1 360 883,55	0,88
SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	5 986	1 479 739,20	0,97
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	26 500	1 190 380,00	0,77
Equipements et produits de loisirs			1 403 270,50	0,91
YETI HOLDINGS INC	USD	37 312	1 403 270,50	0,91

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			7 626 711,80	4,95
DELIVERY HERO SE	EUR	265 136	6 023 889,92	3,91
SPIE SA	EUR	32 538	1 602 821,88	1,04
Industrie aérospatiale et défense			14 007 427,70	9,09
AIRBUS SE	EUR	8 072	1 601 484,80	1,04
MTU AERO ENGINES AG	EUR	30 555	10 856 191,50	7,04
SAFRAN SA	EUR	5 211	1 549 751,40	1,01
Logiciels			9 459 742,85	6,14
MICROSOFT CORP	USD	6 214	2 558 827,26	1,66
PRADA S.P.A.	HKD	227 105	1 117 972,83	0,73
ZALANDO SE	EUR	228 214	5 782 942,76	3,75
Machines			14 977 639,60	9,72
SIEMENS ENERGY AG	EUR	124 399	14 977 639,60	9,72
Marchés de capitaux			672 003,15	0,44
CIPHER MINING INC	USD	35 872	450 824,40	0,30
INPOST SA	EUR	21 125	221 178,75	0,14
Matériaux de construction			1 485 626,00	0,96
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	6 662	1 485 626,00	0,96
Media			2 097 724,02	1,36
PUBLICIS GROUPE	EUR	23 671	2 097 724,02	1,36
Médias et services interactifs			953 784,95	0,62
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	1 697	953 784,95	0,62
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			2 519 941,03	1,64
QIAGEN N.V.	EUR	64 855	2 519 941,03	1,64
Produits alimentaires			1 741 263,57	1,13
CASEY'S GEN STORE	USD	3 700	1 741 263,57	1,13
Produits chimiques			1 286 079,66	0,83
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	23 555	1 286 079,66	0,83
Produits pharmaceutiques			7 545 944,95	4,90
BAYER	EUR	113 620	4 205 076,20	2,74
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	33 014	1 437 649,42	0,93
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	892	314 620,53	0,20
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	6 658	1 588 598,80	1,03
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 393 332,36	0,90
ASSA ABLOY AB-B	SEK	8 416	278 978,70	0,18
WIENERBERGER AG	EUR	36 393	1 114 353,66	0,72
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 008 083,72	1,95
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 107	2 643 383,20	1,71
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	USD	105	184 707,74	0,12
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	GBP	11 266	179 992,78	0,12

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			1 279 800,87	0,83
TROAX GROUP AB	SEK	92 996	1 279 800,87	0,83
Services aux entreprises			1 890 786,55	1,23
GALDERMA GROUP AG	CHF	5 452	949 778,83	0,62
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	81 968	941 007,72	0,61
Services aux professionnels			232 911,64	0,15
RELX PLC	GBP	6 734	232 911,64	0,15
Services clientèle divers			1 238 133,55	0,80
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	153 901	1 238 133,55	0,80
Services de télécommunication diversifiés			2 059 165,86	1,34
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	33 971	939 637,86	0,61
ORANGE	EUR	78 840	1 119 528,00	0,73
Services financiers diversifiés			16 871 218,66	10,95
ADYEN NV	EUR	9 978	13 719 750,00	8,90
BAWAG GROUP AG	EUR	10 358	1 336 182,00	0,87
FLATEXDEGIRO AG	EUR	49 409	1 815 286,66	1,18
Services liés aux technologies de l'information			12 603 391,35	8,18
CAPGEMINI SE	EUR	5 000	711 250,00	0,46
INDRA SISTEMAS SA	EUR	32 570	1 580 947,80	1,03
PROSUS NV	EUR	195 103	10 311 193,55	6,69
Soins et autres services médicaux			6 281 283,00	4,08
ASKER HEALTHCARE GROUP AB	SEK	115 510	900 438,16	0,58
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	109 858	5 380 844,84	3,50
Textiles, habillement et produits de luxe			1 537 826,57	1,00
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	1 302	240 740,57	0,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	438	929 436,00	0,60
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	570	367 650,00	0,24
Vente par correspondance			905 726,99	0,59
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	7 257	905 726,99	0,59
Total			147 274 042,03	95,59

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260128	0,00	-107,53	EUR	168 535,89	GBP	-168 643,42
A/EUR/GBP/20260128	0,00	-3 738,36	EUR	574 420,03	GBP	-578 158,39
A/EUR/HKD/20260128	612,69	0,00	EUR	1 225 561,99	HKD	-1 224 949,30
A/EUR/PLN/20260128	0,00	-2 075,43	EUR	1 888 432,34	PLN	-1 890 507,77
A/EUR/USD/20260128	0,00	-1 277,25	EUR	7 876 051,71	USD	-7 877 328,96
A/EUR/USD/20260128	0,00	-1 466,56	EUR	1 731 259,40	USD	-1 732 725,96
A/EUR/USD/20260128	0,00	-112,31	EUR	72 849,50	USD	-72 961,81
A/EUR/USD/20260128	136,85	0,00	EUR	307 367,47	USD	-307 230,62
A/EUR/USD/20260128	362,83	0,00	EUR	152 865,70	USD	-152 502,87
V/EUR/PLN/20260128	0,00	-18,30	PLN	306 201,92	EUR	-306 220,22
V/EUR/PLN/20260128	682,00	0,00	PLN	871 924,73	EUR	-871 242,73
V/EUR/USD/20260128	565,87	0,00	USD	992 131,64	EUR	-991 565,77
V/EUR/USD/20260128	3 697,23	0,00	USD	1 620 459,79	EUR	-1 616 762,56
Total	6 057,47	-8 795,74		17 788 062,11		-17 790 800,38

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJE 600 EUROP 0326	-153	0,00	-83 093,54	-4 551 750,00
DJE 600 INDUS 0326	-61	0,00	-69 430,00	-3 284 545,00
DJES BANKS 0326	-469	0,00	-181 737,50	-6 240 045,00
EURO STOXX 50 0326	-178	0,00	-131 870,00	-10 396 980,00
NASDAQ 100 E- 0326	-9	16 613,10	0,00	-3 901 583,72
ST600 RETAIL 0326	-95	0,00	-25 171,23	-2 326 550,00
Sous-total 1.		16 613,10	-491 302,27	-30 701 453,72
2. Options				
BROADCOM INC 01/2026 CALL 350	51	40 298,01	0,00	703 368,79
BROADCOM INC 01/2026 CALL 380	-51	0,00	-7 078,21	-192 374,37
BROADCOM INC 01/2026 PUT 290	-51	0,00	-2 084,38	48 093,59
DJS FOOD & BEVER IND 01/2026 CALL 630	116	22 620,00	0,00	1 274 813,61
DJS FOOD & BEVER IND 01/2026 CALL 645	-116	0,00	-4 060,00	-343 080,15
DJS FOOD & BEVER IND 01/2026 PUT 600	-116	0,00	-8 120,00	465 866,73
DJS MEDIA SUP INDEX 01/2026 CALL 405	154	16 170,00	0,00	930 626,93
DJS MEDIA SUP INDEX 01/2026 CALL 415	-154	0,00	-2 310,00	-205 782,19
DJS MEDIA SUP INDEX 01/2026 PUT 365	-154	0,00	-3 850,00	159 711,55
EURO STOXX BANKS W1 01/2026 CALL 269	-539	0,00	-2 695,00	-475 373,48
EURO STOXX BANKS W1 01/2026 PUT 250	-539	0,00	-1 347,50	141 902,53
EURO STOXX BANKS W1 01/2026 PUT 257	539	1 347,50	0,00	-234 139,17
LEGRAND SA 01/2026 CALL 126	114	32 148,00	0,00	928 416,00
META PLATFORMS-A 01/2026 CALL 680	34	7 237,43	0,00	389 832,19
META PLATFORMS-A 01/2026 CALL 710	-34	0,00	-694,79	-51 595,44
NASDAQ 100 INDEX 01/2026 CALL 25550	5	2 149,94	0,00	652 645,92
NASDAQ 100 INDEX 01/2026 CALL 25850	-5	0,00	-178,81	-110 051,51
NOVO NORDISK-B 01/2026 CALL 320	169	32 526,11	0,00	434 203,74
NOVO NORDISK-B 01/2026 CALL 380	-169	0,00	-1 640,45	-63 290,71
NVIDIA CORP 01/2026 CALL 192.5	75	9 898,25	0,00	331 093,28
NVIDIA CORP 01/2026 CALL 207.5	-75	0,00	-574,74	-29 774,58
PROSUS NV 01/2026 PUT 51	379	379,00	0,00	-52 078,39
REMY COINTREAU 01/2026 CALL 38	153	9 027,00	0,00	186 677,14

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
S&P 500 INDEX 01/2026 PUT 6820	-20	0,00	-10 728,43	3 019 626,21
S&P 500 INDEX 01/2026 PUT 6880	20	55 089,62	0,00	-8 552 769,38
S&P 500 INDEX 12/2025 PUT 6830	-22	0,00	-37,46	0,00
S&P 500 INDEX 12/2025 PUT 6880	22	67 079,91	0,00	0,00
SIEMENS ENERGY A 01/2026 PUT 110	-71	0,00	-142,00	9 403,24
SIEMENS ENERGY A 01/2026 PUT 118	71	3 763,00	0,00	-208 580,96
SX5E Daily Options T 01/2026 PUT 5615	319	159,50	0,00	-73 898,39
SX5E Daily Options T 01/2026 PUT 5670	-638	0,00	-1 276,00	332 542,76
SX5E Daily Options T 01/2026 PUT 5725	133	1 356,60	0,00	-354 318,46
SX5E Daily Options T 01/2026 PUT 5775	186	8 965,20	0,00	-2 046 684,29
Sous-total 2.		310 215,07	-46 817,77	-2 984 967,26
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
CAPGEMINI SE CHA 123	-12 313	48 739,93	0,00	-1 751 524,25
CFD CARREFOUR S 1230	-57 526	0,00	-35 504,86	-818 594,98
CFD CFD JP DSFI 1230	-9 200	0,00	-20 079,17	-632 592,00
CFD CFD MS AMAZ 1230	7 726	0,00	-14 264,10	1 518 425,92
CFD CHASDEFX AM 1230	-21 396	10 698,00	0,00	-1 344 524,64
CFD CHASDEFX M 1230	17 487	0,00	-4 615,75	328 313,98
CFD CHASDEFX SM 1230	-7 914	0,00	-17 435,46	-309 160,56
CFD CHAS MAERSK 1230	-428	0,00	-55 058,65	-838 923,55
CFD CHAS ORK NO 1230	-52 623	0,00	-12 613,48	-499 733,04
CFD CHAS VACN C 1230	-2 262	0,00	-17 845,42	-938 104,03
CFD GS SAMSUNG 1230	30 415	385 678,18	0,00	2 155 480,62
CFD JP ABB LTD 1230	-15 392	0,00	-24 812,47	-979 596,17
CFD JP DEUTSCHE 1230	-33 971	3 397,10	0,00	-939 637,86
CFD JP DSV AS 1230	1 705	33 670,84	0,00	368 667,16
CFD JP FRESENIU 1230	16 918	27 914,70	0,00	828 643,64
CFD JP KONINKLI 1230	-13 020	10 922,62	0,00	-454 007,40
CFD JPMC METLEN 1230	-29 027	0,00	-4 371,07	-1 282 993,40
CFD JPM TELEFON 1230	-171 802	36 397,87	0,00	-600 104,39
CFD JPM ZURICH 1230	-1 959	0,00	-51 790,87	-1 266 981,41
CFD JP PRADA SP 1230	140 000	0,00	-16 540,32	689 179,88
CFD JPX AENA SM 1230	-58 162	0,00	-20 938,32	-1 385 418,84
CFD JPX AIB GRO 1230	-125 907	0,00	-38 460,97	-1 158 344,40
CFD JPX ALLIANZ 1230	-1 226	0,00	-22 313,20	-478 753,00
CFD JPX AMRIZE 1230	-19 406	0,00	-22 990,91	-908 672,13
CFD JPX ANHEUSE 1230	-13 066	0,00	-16 440,26	-717 323,40
CFD JPX ASM INT 1230	-1 621	0,00	-70 027,20	-839 029,60
CFD JPX ASR NED 1230	36 813	90 559,98	0,00	2 231 604,06

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD JPX ASSA AB 1230	-8 416	0,00	-233,19	-278 978,70
CFD JPX ATRESME 1230	-85 909	44 672,68	0,00	-419 235,92
CFD JPX AXFOOD 1230	-12 488	0,00	-23 298,94	-334 720,38
CFD JPX BAYER A 1230	-113 620	0,00	-741 370,50	-4 205 076,20
CFD JPX BRENNTA 1230	-21 443	0,00	-2 358,73	-1 062 715,08
CFD JPX CCC SA 1230	-15 109	55 463,60	0,00	-427 964,29
CFD JPX CERES P 1230	215 722	0,00	-287 055,64	525 747,49
CFD JPX CIE FI 1230	5 231	9 837,99	0,00	967 214,99
CFD JPX DAIMLER 1230	-22 448	0,00	-4 630,65	-837 759,36
CFD JPX DELIVER 1230	-41 227	0,00	-108 014,74	-936 677,44
CFD JPX ELISA O 1230	-30 519	0,00	-3 274,07	-1 151 787,06
CFD JPX EVONIK 1230	-53 315	0,00	-4 798,35	-712 288,40
CFD JPX GALDERM 1230	869	1 961,20	0,00	151 386,24
CFD JPX HEINEKE 1230	-11 201	0,00	-10 290,50	-781 157,74
CFD JPX INFORMA 1230	146 150	0,00	-71 839,58	1 479 661,00
CFD JPX INPOST 1230	-112 720	0,00	-41 016,79	-1 180 178,40
CFD JPX KESKO O 1230	-24 201	0,00	-16 358,09	-465 869,25
CFD JPX KINGFIS 1230	-44 082	0,00	-2 380,72	-157 870,26
CFD JPX NEXANS 1230	4 705	5 175,50	0,00	591 889,00
CFD JPX PEARSON 1230	-50 011	0,00	-16 222,58	-601 403,54
CFD JPX PERSIMM 1230	117 873	31 866,04	0,00	1 833 940,00
CFD JPX PROSUS 1230	13 541	0,00	-19 092,81	715 641,85
CFD JPX PRUDENT 1230	172 616	100 823,64	0,00	2 262 601,07
CFD JPX REDEIA 1230	-39 329	8 259,09	0,00	-596 620,93
CFD JPX RELX PL 1230	49 216	0,00	-9 234,15	1 702 254,14
CFD JPX ROCHE H 1230	-892	0,00	-13 062,11	-314 620,53
CFD JPX SAGE GR 1230	152 606	15 163,84	0,00	1 892 828,24
CFD JPX SAMSUNG 1230	-105	0,00	-30 039,59	-184 707,74
CFD JPX SERCO G 1230	527 620	136 698,00	0,00	1 687 127,11
CFD JPX SIEMENS 1230	-26 500	0,00	-55 120,00	-1 190 380,00
CFD JPX SONOVA 1230	-4 419	0,00	-29 530,59	-983 530,25
CFD JPX SSE PLC 1230	89 653	0,00	-5 062,81	2 237 346,24
CFD JPX STANDAR 1230	43 849	74 575,70	0,00	914 996,03
CFD JPX STRAUMA 1230	-6 405	0,00	-10 450,35	-643 322,19
CFD JPX TESCO P 1230	337 770	0,00	-32 881,46	1 709 062,43
CFD JPX TKMS AG 1230	-3 421	0,00	-3 006,91	-226 128,10
CFD JPX VISTRY 1230	-120 030	33 267,20	0,00	-881 718,40
CFD JPX VITEC S 1230	-44 277	12 268,50	0,00	-1 266 108,73
CFD JPX ZALANDO 1230	-144 412	0,00	-309 041,68	-3 659 400,08
CFD JPX ZEGONA 1230	91 420	0,00	-25 972,19	1 460 584,09
CFD ML ADYEN NV 1230	-9 978	0,00	-343 243,20	-13 719 750,00
CFD ML DELIVERY 1230	-265 136	0,00	-694 656,32	-6 023 889,92
CFD ML KINGFISH 1230	-194 641	0,00	-15 827,19	-697 065,12
CFD ML MTU AERO 1230	-10 000	0,00	-30 000,00	-3 553 000,00

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
CFD ML PROSUS N 1230	-149 570	210 893,70	0,00	-7 904 774,50
CFD ML QIAGEN N 1230	-64 855	147 220,85	0,00	-2 519 941,03
CFD ML SIEMENS 1230	-105 164	0,00	-536 336,40	-12 661 745,60
CFD MS ANGLOGOL 1230	19 288	0,00	-1 017,22	1 400 554,00
CFD MS CASEY'S 1230	-3 700	17 505,59	0,00	-1 741 263,57
CFD MS ELI LILL 1230	-894	0,00	-35 511,29	-818 054,34
CFD MS FREEPORT 1230	33 868	75 657,10	0,00	1 464 647,89
CFD MS MACY'S I 1230	-42 391	0,00	-1 560,74	-795 880,24
CFD MS META 1230	537	0,00	-4 775,00	301 816,45
CFD MS MICROSOFT 1230	-1 648	0,00	-916,67	-678 620,43
CFD MS TAIW SEM 1230	6 537	83 392,06	0,00	1 691 454,66
CFD MS UNITED R 1230	2 043	0,00	-14 597,66	1 407 842,62
CFD UBS DELIVER 1230	41 227	108 014,74	0,00	936 677,44
CFD UBS MTU AER 1230	-20 555	0,00	-61 665,00	-7 303 191,50
CFD UBS TELEFON 1230	-36 127	8 742,73	0,00	-126 191,61
CFD UBS TKMS AG 1230	-5 956	0,00	-3 275,80	-393 691,60
JPM KERING 1230	-5 602	0,00	-32 494,29	-1 686 202,00
JP MORGAN AG FRANKFU	-13 208	0,00	-4 425,34	-1 230 193,12
JPX CELLNEX T 1230	-50 807	0,00	-88 572,11	-1 393 636,01
JPX PERNOD RI 1230	-17 898	80 183,04	0,00	-1 308 343,80
JPX ROLLS-ROY 1230	74 133	69 620,41	0,00	976 383,78
JPX SK HYNIX USD 123	4 582	218 733,98	0,00	1 763 084,76
JPX UNIVERSAL 1230	-33 662	0,00	-5 049,30	-748 306,26
LONDON STOCK EX CH 1	15 977	87 746,82	0,00	1 638 047,35
LVMH MOET HENNESSY L	-570	0,00	-5 415,00	-367 650,00
MNK NIKE MS 1230	-14 122	0,00	-7 328,94	-766 071,45
MS ALPHABET-A 12/30	2 984	26 677,13	0,00	795 259,06
MS BANK OF AMERICA 1	14 973	6 844,57	0,00	701 192,05
MSF CLNX SQ (EUR) 12	10 555	16 571,35	0,00	289 523,65
Sous-total 4.		2 335 816,27	-4 228 407,67	-66 462 621,23
Total		2 662 644,44	-4 766 527,71	-100 149 042,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	147 274 042,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-2 738,27
Total instruments financiers à terme - actions	-2 103 883,27
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	12 806 863,91
Autres passifs (-)	-3 910 378,66
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	154 063 905,74

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	289 218,415	419,99
Part A EUR Y dis	EUR	20 558,039	127,54
Part F EUR Acc	EUR	70 579,407	106,07
Part Z EUR Acc	EUR	2 221,710	10 120,62

Dénomination du produit : **Carmignac Absolute Return Europe**

Identifiant d'entité juridique : 96950047MB7CH61F0D32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Responsabilité Actionariale et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives. Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Fonds a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97,48% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Filtrage négatif :

i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz et les entreprises impliquées dans les armes conventionnelles et les jeux d'argent. En outre, les entreprises ayant une notation START de E (notation de « E » à « A ») sur le pilier gouvernance sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds.

En 2025, l'univers a été activement réduit.

3) Gestion active : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

En 2025, les objectifs atteints étaient: a) l'exemple d'engagement avec une entreprise détenue du Fonds est inclus dans la section 'quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la période de référence', b) 24 engagements effectués au niveau du Fonds et 111 engagements au niveau de Carmignac, c) , nous avons voté pour 90% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer, d) nous avons voté pour -96% des assemblées où nous avons des droits de vote au niveau de Carmignac.

4) Principales Incidences Négatives : ce Fonds s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques de réglementation (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relative aux Principales Incidences Négatives, dans laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs sociaux facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, taux de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (choix facultatif).

Veillez trouver ci-dessous la performance des principales incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	2 419,70	94,49%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	882,03	94,49%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	33 471,62	94,00%
Total GES	Total émissions GES	36 811,73	94,00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	511,05	94,00%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	949,45	94,47%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,93%	94,47%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	56,21%	94,89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	4,50 GWh/Meur	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	75,00	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	55,61	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	151,05	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0,00	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	21,14	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	46,71	94,97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	94,97%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	8,50%	93,72%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	5,03%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,30 t/Meur	94,69%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,00 t/Meur	5,03%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,30%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,81%	95,17%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	12,80%	88,33%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	41,56%	94,11%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	95,71%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	115,95	88,24%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

Taux de couverture de l'analyse ESG : Intégration ESG, via la notation ESG via le système propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of une Trajectoire Responsable) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 99,1 % des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

2) Réduction de l'univers d'investissement :

a. Exclusions au niveau de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche basée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

b. Filtrage négatif propre au fonds :

i. le fonds applique des exclusions étendues ou des critères d'exclusion plus stricts aux secteurs de l'extraction de gaz et de pétrole, des armes conventionnelles et des jeux de hasard.

ii. Les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 3,4 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur le pilier gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant un score START de « C » ou plus (sur une échelle de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gestionnaire (qui peut impliquer un engagement envers l'émetteur).

En 2024, l'univers du portefeuille se rétrécissait activement.

3) Responsabilité des actionnaires : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration de leurs politiques de développement durable sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou d'obligataires).

En 2024, nous avons pris 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine chez Carmignac, et 14 sociétés chez Carmignac Absolute Return Europe.

4) Principaux impacts négatifs (PAIs) : En outre, en ce qui concerne le suivi des principaux impacts négatifs (PAI), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à haute énergie impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles du plan de biodiversité, rejets dans l'eau, déchets dangereux et ratio de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes dans les organes de gouvernance, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Veuillez trouver ci-dessous la performance des indicateurs pour les principaux impacts négatifs de l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	1 333,62	94,90%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	729,84	94,90%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	27 708,63	94,90%
Total GES	Total émissions GES	29 604,55	94,90%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	456,58	94,90%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	969,74	94,90%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	94,90%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	58,42%	94,90%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	3,74 GWh/Meur	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	127,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	43,57	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	88,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	8,38	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	7,00	91,60%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	91,60%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	14,27%	94,90%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,17 t/Meur	93,13%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,00 t/Meur	0,00%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	97,06%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	94,90%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14,05%	76,42%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	40,77%	94,90%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	97,06%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	142,00	85,93%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Fonds ne se soit pas engagé à un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis dans le cadre d'analyse des ODD de Carmignac. En 2025, ce fonds a investi 70 % de son actif net dans des investissements durables en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Vous trouverez plus d'informations sur le cadre d'analyse des ODD de Carmignac dans la politique d'intégration ESG de Carmignac.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) **À l'échelle de l'entreprise** : le Filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide de normes internationales et d'une approche fondée sur des règles sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) **Spécifique au fonds** : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz et les entreprises impliquées dans les armes conventionnelles et les jeux d'argent. En outre, les entreprises ayant obtenu une note de START de E (note de « E » à « A ») sur le pilier de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds SubFund. Si ces titres ont une note de START de C ou plus (échelle de notation de A à E), ils peuvent être inclus dans le portefeuille une fois qu'une analyse ESG (qui peut impliquer un engagement avec l'émetteur) a été effectuée.

2) **Gestion active** : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillées sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leur sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpeurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le fonds PAI sous-performe le PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer, si pertinent et applicable, avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	10,24%	Chine
SIEMENS ENERGY AG	Industrie	7,04%	Allemagne
DELIVERY HERO AG	Consommation discrétionnaire	6,36%	Allemagne
ADYEN NV	Finance	6,24%	Pays-Bas
HELLOFRESH SE	Biens de consommation de base	4,09%	Allemagne
MTU AERO ENGINES HLDG	Industrie	4,05%	Allemagne
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	3,38%	Allemagne
ZALANDO SE	Consommation discrétionnaire	3,22%	Allemagne
QIAGEN N.V.	Santé	2,63%	Pays-Bas
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'information	1,96%	Pays-Bas
BAYER AG	Santé	1,78%	Allemagne
E MERCK KG	Santé	1,45%	Allemagne
PIRAEUS BANK SA	Finance	1,26%	Grèce
ORANGE	Télécommunications	1,12%	France
DSV B	Industrie	1,11%	Danemark

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025.



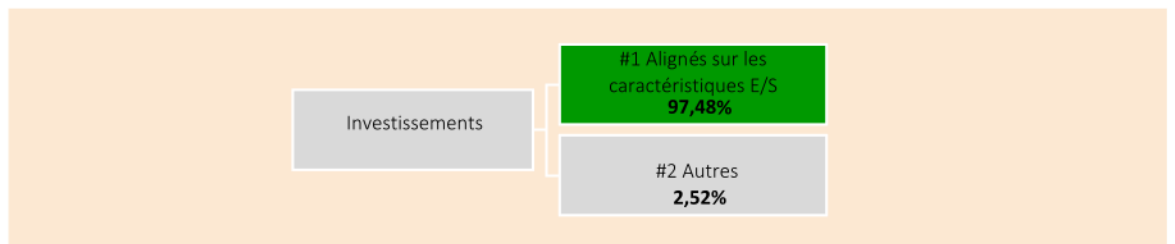
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 90 % des investissements de ce Fonds est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 97,48% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors liquidité et dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Consommation discrétionnaire	27.01%
Industrie	21.02%
Finance	16.5%
Santé	14.17%
Biens de consommation de base	6.71%
Technologies de l'information	5.3%
Télécommunications	3.94%
Matériaux	2.83%
Services publics	1.05%
Immobilier	0.86%
Equipements et services pour l'énergie	0.59%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (Opex)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'objectif d'alignement de la taxinomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est 8,83%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

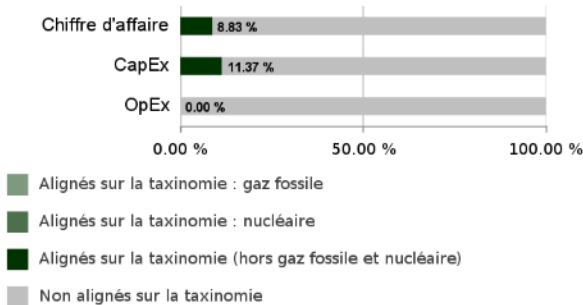
Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

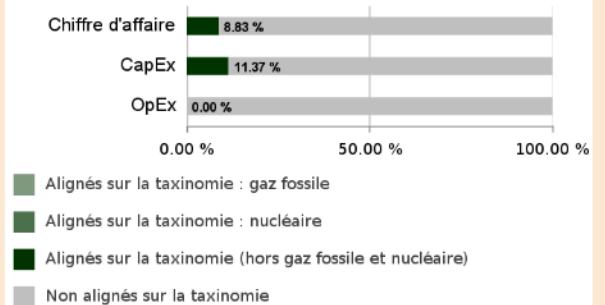
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 3,1 %.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également favoriser les caractéristiques environnementales et sociales mais ne sont pas systématiquement couvertes par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Fonds. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant.

Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés indiciels

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds.
- Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%. L'indicateur de référence du Fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Fonds applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Fondss. En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 : des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTi, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : <https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview>

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables

Stewardship Code: Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gérance en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise.

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 24 entreprises dans ce fonds particulier.

Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargi le périmètre des tests liés à l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non Applicable.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

